FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION n°FranceAgriMer/SG/2016/03 relative aux délégations de signature des agents du Secrétariat général

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2015/06 modifiée du 7 décembre 2015 portant délégation de signature à certains agents du Secrétariat général,

DÉCIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre RAYER, chef par intérim du service de l'Inspection générale et appui aux régions, pour les actes relevant des attributions du service.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Corinne QUOD, chef du service Ressources humaines pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GAUTIER, chef de l'unité Carrières et rémunération pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dany GAIGNOT, chef de l'unité Développement des ressources humaines pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, chef du service Affaires financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, adjointe du chef du service Affaires financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ROBERT-VERITE, chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette NICOLAS, chef de l'unité Achats/marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOTARIANNI, chef du service Systèmes d'information, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric PICHOT, adjoint du chef du service Systèmes d'information, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric PICHOT, chef de l'unité Système d'information gestion des aides, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BATEMAN, chef de l'unité Système d'information pour l'appui aux filières et l'information économique, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien DUTEIS, chef de l'unité Infrastructure et production, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LE FAUCHEUR, chef du service Arborial, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne BORNEMANN, chef de l'unité Environnement du travail, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie BARRA, adjointe du chef de l'unité Environnement du travail et à Monsieur Tony CHOUZIER, adjoint du chef de l'unité Environnement du travail, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia BOURIAH, chef de l'unité Archives, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand RIOU, chef de l'unité Budget Arborial, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe GENTILE, adjoint du chef de l'unité Budget Arborial, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, chef du service Juridique et Coordination communautaire, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALLÉE, adjoint de la chef du service Juridique et Coordination communautaire, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CONIL, adjointe de la chef du service Juridique et Coordination communautaire, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CONIL, chef de l'unité Suites de contrôles et Coordination communautaire, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BRETAUDEAU, adjointe de la chef de l'unité Suites de contrôles et Coordination communautaire, pour tous les actes relatifs à la coordination communautaire relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Laura SAUVAIN HOVNANIAN, adjointe de la chef de l'unité Suites de contrôles et Coordination communautaire, pour tous les actes relatifs aux suites de contrôle relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle FROMENT, chef de l'unité des Affaires juridiques, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Charlotte HUBERT, adjointe de la chef de l'unité des Affaires juridiques, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à Madame Dominique SCHNÄBELE, chef du service Communication, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Chantal MIR, adjointe de la chef du service Communication, pour les actes relevant des attributions du service.

Article 8 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/SG/2015/06 modifiée susvisée. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 4 mai 2016

Le Directeur général

Éric ALLAIN